

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames. — . . . 30  
Faits divers. — . . . 75

#### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

#### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
6 mois. . . 16  
12 mois. . . 9  
Poste: 35 fr.  
6 mois. . . 18  
12 mois. . . 10

On s'abonne à SAUMUR, au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE 1884.

## Chronique générale.

### LE CONSEIL DES MINISTRES.

Irrevocablement, sans aucune remise possible, grand conseil des ministres samedi matin. M. Grévy y viendra accompagné de M. Feuillee, et aussi M. Waldeck-Rousseau, en dépit des certificats de médecine qu'il s'est fait délivrer. M. Ferry dit qu'il s'est fait délivrer. M. Ferry dit qu'il s'est fait délivrer.

Que fera-t-on à ce conseil si pompeusement annoncé? Rien, disent les sceptiques. Il n'y sera point question de la Chine parce que les ministres sont toujours divisés sur le sujet de la légitimité constitutionnelle des ordres donnés par M. Ferry.

Il n'y sera point question des troubles de Lyon parce que M. Ferry persistant à renvoyer à M. Waldeck-Rousseau et M. Waldeck-Rousseau persistant à renvoyer à M. Ferry la solution de la question Litzonmann, toute la séance du conseil pourrait être prise par cet échange de dossiers.

Il n'y sera point question des doléances formulées aux conseils généraux par les présidents ou délégués des comités agricoles qui prouvent, hélas! avec une triste mais irréfutable éloquence des chiffres, que malgré la récolte exceptionnelle de cette année l'agriculture française verra croître le chiffre déjà formidable de son passif, parce que les centaines de millions jetés dans les mers de Chine par les sabords de nos cuirassés pour une guerre incompréhensible, ne permettent pas de songer à faire le moindre effort en faveur de l'agriculture et de l'industrie nationales, et que dès lors il est bien plus prudent de n'en point parler.

Mais alors que fera-t-on; de quoi parlera-t-on? On fixera, paraît-il, la date de la convocation du Parlement, et cette date sera celle qui avait été fixée avant la séparation

du même Parlement, soit: le 15 octobre. Ce n'était point la peine pour si peu d'arracher M. Grévy à ses lapins et M. Waldeck à ses appareils électro-névralgiques.

\*\*\*

### UN CONDAMNÉ RÉCALCITRANT.

M. Marius Poulet, qui paraissait décidé à résigner ses fonctions de député, hésite, paraît-il, à donner suite à cette résolution. Divers journaux l'annoncent. L'argument que le député radical condamné par la police correctionnelle invoque en sa faveur est assez drôle. Le voici tel que l'expose le *Moniteur*:

Marius Poulet tient pour malveillant et pour non avenu le jugement qui vient de le frapper. Il en appelle de la sentence des juges qui ont jugé l'affaire du *Zodiaque* à la sentence de la Chambre. Celle-ci, à la fin de la dernière session, saisie d'une demande de poursuites contre deux de ses membres, MM. Brutus Bouchet et Marius Poulet, a refusé d'autoriser les poursuites.

Le vote de la Chambre équivaldrait pour Marius Poulet à un acquittement moral, rendu par ses pairs.

Reste à savoir ce que penseront de ce calcul les « pairs » de M. Poulet (Marius).

Ce n'est pas tout. Le *Voltaire*, ennemi intime du même Poulet, annonce qu'une feuille radicale de Brignoles publie une lettre dans laquelle M. Marius Poulet déclare à ses électeurs que les poursuites dirigées contre lui ont été inspirées par des raisons politiques!...

Qui l'eût cru?

Il donne en outre cette justification singulière: qu'au moment de son entrée dans la société, il n'était ni conseiller municipal, ni député, et qu'on ne peut par conséquent lui reprocher d'avoir spéculé sur son mandat.

Voilà un subtil *distinguo*! M. Marius Poulet semble appartenir à l'école des casuistes. Trois mois de prison à faire, voilà certes un mandat que les électeurs n'avaient pas donné à leur député.

\*\*\*

L'honorable Marius Poulet ne peut pas comprendre comment on tenterait de lui faire grief de ses incartades financières dans les opérations du *Zodiaque*.

Il trouve si républicaine pareille manière d'opérer qu'il ne peut admettre qu'il en soit victime sous une République.

Enfin, au point de vue de sa morale aussi indépendante que productive, se trouvant en somme dans la pratique même de tout ce que la République enseigne, il confie à ses électeurs que tous ses déboires n'ont qu'une cause: la haine des cléricaux.

Voici du reste comment il s'exprime:

« On a ainsi donné satisfaction aux cléricaux qui, dans cette affaire, poursuivent le libre-penseur, ancien conseiller municipal de Paris et député du Var; on a contenté aussi la bourgeoisie réactionnaire, en poursuivant un ancien ouvrier tailleur de pierre, un enfant du peuple, qui doit sa position à son travail. Il y a encore les rancunes politiques qui s'acharnent après un élu du suffrage universel, fidèle à ses promesses et à ses convictions. »

M. Marius Poulet a un moyen bien simple de reconstituer « la position qu'il doit à son travail. »

Qu'il intente aux cléricaux une poursuite reconventionnelle et, avec les dommages-intérêts qui ne peuvent manquer de lui être alloués, il lui sera possible encore de reconstituer d'autres *Zodiaques*.

M. Marius Poulet est d'ailleurs convaincu qu'en cassation, *Cazotte* présidente, son affaire pourra s'arranger encore.

Le mot n'est peut-être pas de lui, mais il ne veut pas douter que l'homme d'Alais ne lui *cazotte* son affaire pour ne pas le laisser indéfiniment gémir, nouveau Marius, sur les ruines d'un autre Carthage.

\*\*\*

Le parti des affamés s'est trouvé réuni lundi matin à l'Alcazar de Lyon.

Dix mille ouvriers, sans travail et sans aucun moyen de subsistance, se sont crus en droit de demander compte de leurs misères aux républicains, investis des fonctions municipales de la Cité.

Contrairement à ce qui se passe ordinairement, la réunion s'est tenue dans le plus grand calme; c'est avec tout le sangfroid qui convenait à la gravité de la situation que l'assemblée a écouté les divers orateurs inscrits et qu'à la suite d'un vote unanime elle a délégué un certain nombre d'ouvriers pour la représenter auprès du maire.

Comme bien on pense, l'opportunisme politique a empêché le maire de donner une réponse nette, satisfaisante.

Alors qu'on établissait, preuve en mains, que dans l'agglomération lyonnaise seule six mille teinturiers étaient sans travail, dix mille tisseurs à la porte des ateliers, et que, faisant la récapitulation pour les diverses industries, on arrivait à plus de vingt-six mille travailleurs dans la misère, le maire, M. Gailleton, s'est borné à répondre qu'il ne voyait aucun remède à la situation, et c'est tout ce que les délégués ont pu rapporter aux ouvriers réunis une seconde fois à quatre heures en assemblée plénière.

Après avoir énergiquement blâmé l'absence de leurs députés et élus de toute nature, les ouvriers ont voté à l'unanimité les considérants suivants:

« Les travailleurs lyonnais réunis au nombre de dix mille, à la salle de l'Alcazar de Lyon, prient le président du conseil des ministres de bien vouloir inviter l'administration municipale de cette ville à ouvrir immédiatement les chantiers promis par le maire aux ouvriers sans travail. »

Cette motion votée, l'assemblée fixe à jeudi une nouvelle réunion.

Voilà donc où en est la prospérité sous la République.

Dans une seule ville, vingt-six mille affamés somment le gouvernement de leur venir en aide.

Il est vrai que pendant ce temps les ministres se promènent et pérorent de fête en fête, de banquet en banquet.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Le succès de M<sup>me</sup> Scott et de miss Percival fut immédiat, décisif, foudroyant. Les beautés de Paris ne sont pas classées et cataloguées comme les beautés de Londres. Elles ne font pas publier leurs portraits dans les journaux illustrés et ne laissent pas vendre leurs photographies chez les papetiers... cependant, il existe toujours un petit état-major d'un vingtaine de femmes qui représentent la grâce, l'élégance et la beauté parisiennes, lesquelles, après dix ou douze années de services, passent dans le cadre de réserve, tout comme les vieux généraux.

Suzie et Bettina firent tout de suite partie de ce petit état-major. Ce fut l'affaire de vingt-quatre heures, pas même vingt-quatre heures, car tout se passa entre huit heures du matin et minuit, le lendemain même de leur arrivée à Paris.

Imaginez une sorte de petite féerie en trois actes et dont le succès irait grandissant de tableau en tableau:

1° Une promenade à cheval, le matin, à dix heures, au Bois, avec les deux merveilleux grooms importés d'Amérique;

2° Une promenade à pied, à six heures, dans l'allée des Acacias;

3° Une apparition à l'Opéra, le soir, à dix heures, dans la loge de M<sup>me</sup> Norton.

Les deux nouvelles furent immédiatement remarquées et appréciées, comme elles méritaient de l'être, par les trente ou quarante personnes qui constituent une sorte de tribunal mystérieux et qui rendent, au nom de tout Paris, des arrêts sans appel. Ces trente ou quarante personnes ont, de temps en temps, la fantaisie de déclarer *délicieuse* telle femme manifestement laide. Cela suffit. Elle paraît *délicieuse* à dater de ce jour.

La beauté des deux sœurs n'était pas discutable. On admira, le matin, leur grâce, leur élégance et leur distinction; on déclara, dans l'après-midi, qu'elles avaient la démarche précise et hardie de deux jeunes déesses; et, le soir, ce ne fut qu'un cri sur l'idéale perfection de leurs épaules. La partie était gagnée. Tout Paris, dès lors, eut pour les deux sœurs les yeux du petit marmiton de la rue d'Amsterdam; tout Paris répéta son «Mazette!» bien entendu avec les variantes et les développements imposés par les usages du monde.

Le salon de M<sup>me</sup> Scott prit immédiatement tournure... Les habitués de trois ou quatre grandes

maisons américaines se transportèrent en masse chez les Scott, qui eurent trois cents personnes à leur premier mercredi. Leur cercle, très-rapidement, s'accrut; il y avait un peu de tout dans leur clientèle, des Américains, des Espagnols, des Italiens, des Hongrois, des Russes et même des Parisiens.

Lorsqu'elle avait raconté son histoire à l'abbé Constantin, M<sup>me</sup> Scott n'avait pas tout dit... en ne dit jamais tout. Elle se savait charmante, aimait qu'on s'en aperçût, et ne haïssait pas qu'on le lui dit... En un mot, elle était coquette. Aurait-elle été Parisienne sans cela? M. Scott avait en sa femme une pleine confiance et lui laissait une entière liberté. Il se montrait peu... C'était un gelant homme qui se sentait vaguement embarrassé d'avoir fait un tel mariage, d'avoir épousé tant d'argent. Ayant le goût des affaires, il se plaisait à se consacrer tout entier à l'administration des deux énormes fortunes qui étaient dans ses mains, à les grossir sans cesse, à dire tous les ans à sa femme et à sa belle-sœur:

— Vous êtes encore plus riche que l'année dernière...

Non content de veiller avec beaucoup de prudence et d'habileté aux intérêts qu'il avait laissés en Amérique, il se lança, en France, dans de grandes affaires, et réussit à Paris comme il avait réussi à New-York. Pour gagner de l'argent, il n'y

a rien de tel que de n'avoir pas besoin d'en gagner.

On fit la cour à M<sup>me</sup> Scott, on la lui fit énormément... on la lui fit en français, en anglais, en italien, en espagnol... car elle savait ces quatre langues... et voilà encore un avantage que les étrangères ont sur ces pauvres Parisiennes, qui, généralement, ne connaissent que leur langue maternelle et n'ont pas la ressource des passions internationales.

M<sup>me</sup> Scott ne prit pas de bâton pour mettre les gens dehors. Elle eut, en même temps, dix, vingt, trente adorateurs. Nul ne put se vanter d'une préférence quelconque; à tous elle opposa la même résistance aimable, enjouée, riante... Il fut clair qu'elle s'amusait du jeu et ne prenait pas un instant la partie au sérieux. Elle jouait pour le plaisir, pour l'honneur, pour l'amour de l'art. M. Scott n'eut jamais la moindre inquiétude; il avait parfaitement raison d'être tranquille... Bien plus, il jouissait des succès de sa femme; il était heureux de la voir heureuse. Il l'aimait beaucoup... un peu plus qu'elle-même ne l'aimait. Lui, elle l'aimait bien, et voilà tout. Il y a une grande distance entre *bien* et *beaucoup* quand ces adjectifs sont placés après le verbe: *aimer*.

Quant à Bettina, ce fut autour d'elle une course fantastique, une ronde infernale! Une telle fortune! Une telle beauté! Miss Percival était arrivée à Paris le 15 avril; quinze jours ne s'étaient pas



C'est aujourd'hui le tour de M. Raynal.  
« LE PAYS EST SATISFAIT », s'écrie-t-il, dans un accès de lyrisme républicain.  
SATISFAIT ! Quand des milliers d'affamés cherchent en vain une bouchée de pain pour ne pas voir leurs femmes et leurs enfants périr de misère.  
Quand M. Raynal est plein, la Pologne démocratique doit être ivre.

En présence de la crise ouvrière de Paris et de Lyon, on annonce que M. Clémenceau doit rentrer prochainement à Paris dans le but de faire une démarche auprès de M. Spuller, président de la commission des quarante-quatre, pour lui demander de réunir la Commission dans les premiers jours du mois d'octobre.

L'audace des libres-penseurs n'a véritablement plus de bornes.  
Il se croient désormais assez forts pour ne plus se dissimuler sous un masque hypocrite.

Leurs inqualifiables prétentions vont jusqu'à déclarer que les corps des défunts leur appartiennent et que les parents les plus proches n'ont aucun droit à les réclamer.  
Tout cela, dans le but hautement avoué de faire autour des cadavres leurs manifestations athées.

Aujourd'hui, la presse radicale et libre-penseuse jette les hauts cris à propos du décès du baron de Ponnat.

M. de Ponnat, à ce qu'il paraît, et à l'instigation des frères et amis, avait déclaré que, pour être certain de mourir en libre-penseur, il interdisait à son fils l'accès de sa chambre.

M. de Ponnat étant devenu malade fut transporté dans un hospice.

L'administration, comme le règlement le lui prescrivait, avertit immédiatement son fils, seul parent connu.

Que s'est-il passé, quel retour sur lui-même a pu faire M. de Ponnat ? Les journaux athées sont loin de le savoir ou même de se le demander.

Ce qui les irrite et les pousse au paroxysme de la fureur, c'est que le fils de M. le baron de Ponnat ait été appelé auprès de son lit funèbre et qu'il lui ait fait faire de respectueuses obsèques.

C'est à ne pas croire, mais à l'époque actuelle, on en arrive à ce comble de monstruosité qu'un homme puisse être violemment éloigné du chevet de son père mourant, et qu'on lui dénie publiquement le droit de lui donner la sépulture.

Les chrétiens avaient aboli l'esclavage, il appartient aux libres-penseurs de le rétablir en forçant les adeptes à vendre leur corps de leur vivant.

#### BIENFAISANCE RÉPUBLICAINE.

Dans le faubourg du Temple, dit la *Semaine de Versailles*, l'Assistance publique a deux administrateurs qui font une propagande acharnée pour les écoles laïques.

Une dame visiteuse a trouvé, le mois der-

écoulés que les demandes en mariage commencent à pleuvoir. Dans le cours de cette première année, — Bettina s'était amusée à tenir fort exactement cette petite comptabilité, — dans le cours de cette première année, elle aurait pu, si elle l'avait voulu, se marier trente-quatre fois... et quelle variété de prétendants !

On demanda sa main pour un jeune exilé qui, dans de certaines éventualités, pouvait être appelé à monter sur un trône, tout petit, il est vrai, mais sur un trône cependant.

On demanda sa main pour un jeune duc, qui ferait grande figure à la cour, lorsque la France, — et cela était inévitable ! — reconnaîtrait ses erreurs et s'inclinerait devant ses maîtres légitimes.

On demanda sa main pour un jeune prince qui aurait sa place sur les marches du trône, lorsque la France, — et cela était inévitable ! — renouvellerait la chaîne des traditions napoléoniennes.

On demanda sa main pour un jeune député républicain, qui venait de débiter très-brillamment à la Chambre, et à qui l'avenir réservait les plus brillantes destinées, car la République était fondée maintenant en France sur des bases indestructibles.

On demanda sa main pour un jeune Espagnol de la plus haute volée, et on lui donna à entendre que la soirée de contrat aurait lieu dans le palais d'une reine qui ne demeure pas très-loin de l'arc de l'Étoile... On trouve, d'ailleurs, son adresse dans

l'Almanach Bottin... car il y a des reines aujourd'hui qui ont leur adresse dans le Bottin, entre un notaire et un herboriste. Il n'y a que les rois de France qui ne demeurent plus en France.

On demanda sa main pour le fils d'un pair d'Angleterre et pour le fils d'un membre de la Chambre des seigneurs de Vienne ; sa main pour le fils d'un banquier de Paris et pour le fils d'un ambassadeur de Russie ; sa main pour un comte hongrois et pour un prince italien... et aussi de braves petits jeunes gens qui n'étaient rien, n'avaient rien, ni nom ni fortune. Mais Bettina leur avait accordé un tour de valse, et, se croyant irrésistibles, ils espéraient avoir fait battre son petit cœur.

Rien, jusqu'à présent, ne l'avait fait battre, ce petit cœur, et la réponse pour tous avait été la même :

— Non !... non !... Encore non !... Toujours non !  
(A suivre.) LUDOVIC HALÉVY.

Au dessert :  
— Que dites-vous de ce petit vin-là ? C'est de ma récolte.  
— Je connais le cru.  
— Ah ! vous en avez déjà goûté ?  
— Parfaitement.  
— Et où ça, s'il vous plaît ?  
— Tout à l'heure — dans la salade !

— Vous n'êtes donc pas des amis de la République ?  
— Mais nous n'avons que des filles, que peut en faire la République ? dit la femme ; du reste, mon mari a été huit ans soldat ; tout le monde n'a pas servi autant la France.

Puis l'administrateur est venu lui-même annoncer brutalement que, puisqu'ils ne voulaient pas retirer leurs filles de chez les Sœurs, ils ne recevraient plus rien.

La pauvre femme répondit :  
— Nos enfants sont à nous, et pour nous les prendre vous nous ôtez le pain de la bouche.

— Mère, dit la petite fille de onze ans, je gagnerai bientôt dix sous par jour, cela remplacera les secours de l'Assistance !  
Courageuse mère ! admirable enfant ! mais misérable et indigne administrateur de la charité publique !

Une institutrice laïque d'une commune proche de Grenoble vient, au grand scandale de tous les habitants, de... lever le pied, en compagnie d'un repris de justice.

Depuis quelque temps, des symptômes d'effervescence se remarquaient dans le lycée du Puy. A la suite d'actes d'insubordination, plusieurs élèves avaient été renvoyés. Ces mesures de rigueur ont provoqué une révolte, aux cris de : « A bas les pions ! » Une partie des élèves du quartier des grands ont dû être licenciés.

#### A BAS LES CLOCHES !

Non-seulement les républicains de Toulouse ne veulent plus voir de processions dans les rues, mais encore ils ne veulent plus entendre le son des cloches. Les sonneries offensent les libres-penseurs, et par conséquent sont contraires à la liberté de conscience. C'est ce que le citoyen Liagone a déclaré au conseil municipal de Toulouse, en demandant la suppression du carillon de Saint-Etienne.

La proposition a été renvoyée à une commission.

Une religieuse française, une Orléanaise, la sœur Cécile, née Marie Lefour, vient de succomber, à Naples, en soignant les cholériques de l'hôpital de Connecchia, où, de même qu'à l'hôpital militaire de Graniti, le service est fait par des Sœurs de charité françaises. Sœur Cécile n'était âgée que de quarante-cinq ans. Son Eminence le cardinal-archevêque de Naples a tenu à assis-

ter aux derniers moments de cette héroïque Française et a voulu bénir, sur son lit de mort, cette nouvelle martyre de la charité.

#### AFFAIRES DE CHINE.

Tout ce que nous savons aujourd'hui de Chine, c'est ce que la *Pall Mall Gazette* nous en apprend. Ses correspondants l'informent des intentions du gouvernement de Pékin, qui ne seraient pas, relativement à la rivière de Shanghai, ce qu'on avait pu craindre d'abord. Il ne s'agirait plus maintenant de bloquer la ville par le barrage de la rivière, mais seulement de se mettre en état de effectuer le jour où la flotte française manifesterait l'intention d'entrer dans le canal.

Si le journal anglais voit dans de pareils termes un gage de sécurité pour le commerce européen, il se contente de peu, car il sera toujours possible à la subtilité chinoise de faire un procès de tendance à l'amiral Courbet, et de barrer instantanément, par ce motif, la passe de Wosung, sur laquelle il ne faut pas plus compter que par le passé.

On lit dans la *France* :

« Aucune nouvelle de l'amiral Courbet n'est encore parvenue aujourd'hui à Paris.

» Toutefois, on s'attend à recevoir, d'un moment à l'autre, au ministère de la marine, une dépêche du commandant en chef de l'escadre française dans les mers de Chine annonçant qu'il vient de recevoir les renforts qui lui ont été expédiés du Tonkin et de la Cochinchine.

» D'autre part, l'apparition de bandes chinoises dans les environs d'Haï-Dzuong paraît confirmée par des renseignements de source non-officielle, reçus de différents côtés. On ignore seulement quelle est l'importance de ces bandes. »

#### LES ÉVÉNEMENTS BELGES.

La loi scolaire belge a été promulguée ; les troubles annoncés ne se sont pas produits. Les libéraux belges savent que le gouvernement qui a pour lui le droit et le pays saurait employer la force pour réprimer toute tentative d'émeute.

Le *Gaulois* reçoit de son correspondant la dépêche suivante :

« La promulgation de la loi scolaire a paru. On s'attendait à beaucoup de bruit, et cependant tout reste ici dans le plus grand calme.

» La situation inspire si peu d'inquiétude, malgré toutes les rododontades des libéraux et leurs criaileries, que M. Woste, ministre de la justice, est actuellement à Paris, où habite sa mère.

» Néanmoins, la garde civique entière est restée sur pied, soit quatre mille hommes environ, répartis dans treize postes, dont le principal est devant les ministères qui occupent, sur un côté du parc, en face du palais royal, une série d'immeubles contigus.

» Les troupes régulières sont consignées dans les casernes de Bruxelles et d'Etterbeek. Les gendarmes et les pompiers occupent différents postes supplémentaires ou postes volants établis ces jours derniers.

» Toutes ces précautions sont heureusement fort inutiles. Beaucoup de violence de langage, une grande excitation reçue sans enthousiasme, quelques arrestations qui ne provoquent aucune protestation ; bref, une manifestation sans élan ou plutôt sans racines, que les mesures prises préservent de sortir de la légalité.

» Tel est l'aspect de Bruxelles. »

On écrit à l'*Intransigeant* :

« Le vent est à la révolte — à la République, et il est possible que, malgré la menace de l'état de siège, Bruxelles donne libre cours à sa colère.

» Depuis trois jours, des colonnes nombreuses de citoyens parcourent les rues en criant : A bas le roi ! A bas la reine ! Vive la République !

» Le fait s'est encore produit hier soir, à dix heures et demie, place de la Monnaie, où une nouvelle ovation a été faite à M. Buis.

» Des symptômes graves se sont manifestés dans l'armée, ces jours derniers. On serait même inquiet en haut lieu ; on y redoute

l'attitude que paraissent vouloir prendre certains régiments, en cas de soulèvement populaire.

» Fait, à mon sens, très-caractéristique : les chansons républicaines trouvent maintenant beaucoup d'écho dans les casernes. »

Une manifestation a eu lieu avant-hier à Bruxelles, à propos de l'anniversaire de la révolution de 1830.

Les libéraux n'ont pas manqué d'en profiter pour donner un libre cours à leur humeur. Un de leurs orateurs a fait observer que les espérances de liberté conçues à l'origine étaient maintenant compromises. Il a protesté de ses sentiments d'aversion pour le catholicisme, en déclarant que les libéraux ne seraient jamais Romains. A quoi ceux-ci ont répondu en chantant la *Brabançonne* et la *Marseillaise*.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 septembre.  
L'absence totale des nouvelles motive comme hier l'hésitation du marché. Les écarts sont insignifiants, on varie de 2 à 5 centimes sur les rentes, les valeurs conservent les cours d'hier. Les cours de nos rentes maintiennent leur fermeté : le 3 0/0 à 78.35, l'amortissable à 80.35, le 4 1/2 à 108.82 1/2. L'Italien suit les rentes françaises, il reste à 96.50.

La Banque de France s'inscrit à 5,080. Le Crédit Foncier débute à 1,310 et se relève à 1,315. Ce titre est un de ceux qui offrent au grand public le plus sérieux emploi, au point de vue de la sécurité et du revenu.

Aussitôt qu'il fléchit un peu au comptant, l'épargne en profite pour le mettre en portefeuille. Il en est de même des obligations Foncières et Communales des différents types.

La stabilité des cours de ces titres est aussi une cause de faveur dont ils jouissent auprès du public. Chaque année les obligations sont en progrès et s'acheminent vers le pair. Elles offrent en outre des chances de remboursement et de lots.

On sait que les obligations participent chaque année à six tirages et qu'à chaque tirage la valeur des lots varie entre 1,000 et 100,000 fr.

La Banque de Paris se négocie à 772.50. Le Crédit Industriel et Commercial à 685. La Banque d'Escompte à 520. La Société Générale a oscillé entre 460 et 465 fr.

Il résulte de l'examen du bilan de cette société au 31 août, comparé avec le précédent bilan mensuel, que les comptes de chèques présentent une nouvelle augmentation de 4 millions. Nous relevons d'autre part une augmentation de près de 5 millions dans l'encaisse et de 2 1/2 millions au portefeuille.

Les bénéfices se sont accrus de 253,809 fr. et s'élevaient, tous frais généraux déduits, à la somme de 2,212,290 fr.

Les valeurs internationales sont calmes. Les Consolidés anglais ne varient pas à 101 3/16. La Banque ottomane cote 376 et 378.75. Le Turc est faible à 5.87 1/2. L'Égypte oscille entre 301.25 et 301.75.

Le Suez s'échange entre 1,928.75 et 1,930. Les recettes du transit ont été de 100,000 fr. pour la journée du 23 septembre.

Les Chemins de fer français n'offrent pas un marché plus animé que le reste : le Nord se fait à 1,662.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,332.50, le Midi à 1,165, l'Est à 783.75, l'Ouest à 842.50.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. l'abbé Gaultier, curé de la Visitation de Saumur, a été enlevé hier soir, subitement, à l'affection de ses paroissiens.

M. l'abbé Gaultier, en rentrant de Villebernier, où il était allé assister au service de M. Treton-Dumousseau, s'était trouvé fatigué, et était monté dans sa chambre pour se reposer jusqu'à l'heure du souper. A 7 heures, sa domestique le sonna en le voyant pas descendre, elle se rendit à sa chambre et le trouva inanimé dans son fauteuil. Il avait rendu son âme à Dieu.

Cette mort prématurée cause un deuil profond dans la paroisse.

Les obsèques de M. l'abbé Jean Gaultier, curé de la Visitation, décédé dans sa 65<sup>e</sup> année, auront lieu samedi 27 septembre, à 40 heures du matin.

#### UN DRAME DE LA MISÈRE.

Hier, pendant plus d'une heure, un étranger au pays, nommé Guérin, Charles, âgé de 53 ans, originaire de Rennes, se tint accoudé sur le parapet du pont Cassart, regardant couler l'eau. Vers 2 heures 4/3, il enjamba le parapet et se lança dans l'espace. C'était en smont de la première arche, du côté de la rue Nationale.



Le sieur Fièvre, pêcheur, de l'équipe de la Société de Sauvetage de Saumur, s'est suicidé mis à l'eau pour porter secours au malheureux qui roulait sur le sable. Ramené à terre, Guérin a déclaré que, n'ayant pas mangé depuis la veille et sans ressource, il avait voulu mettre fin à ses jours.

M. A. Gauron, président de la Société de Sauvetage, lui a procuré des vêtements de rechange et l'a fait conduire à l'Hospice, où il a été admis d'office.

École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 37<sup>e</sup> séance, le 25 septembre 1884.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Tirés	12
Balles tirées	72
Balles mises	54
Nombre de points	74

Résultat : 74.83 p. 0/0.

Prix, une médaille de bronze avec diplôme : M. Leguerré, maréchal-des-logis à la 5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte.

38<sup>e</sup> et dernière séance préparatoire dans le stand de l'École de cavalerie, le dimanche 28 septembre 1884, de 8 heures à 10 heures du matin.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'ouverture de la saison théâtrale aura lieu à Saumur lundi prochain 29 septembre.

De même que l'année dernière, c'est la troupe de drame et de comédie qui nous donnera la première représentation ; elle jouera le grand ouvrage populaire d'Alexandre Dumas père et Gaillardet, la *Tour de Nesles*.

A Angers, la saison théâtrale s'ouvrira samedi 27.

On jouera : *Les Projets de ma Tante*, comédie en 4 acte, et les *Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 28, le *Chalet* et *Si j'étais Roi*.

Le même jour, au Théâtre national du Cirque, la *Tour de Nesles*.

On continuera, mardi, au Grand-Théâtre, par la reprise de *Niniche*, pour la rentrée de M<sup>lle</sup> Marie Soll.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Comme pour les sept dernières années, vingt concerts populaires seront donnés à Angers, salle du Cirque, pendant la saison théâtrale 1884-1885.

Orchestre : 55 musiciens. — Choral : 40 chanteurs.  
1<sup>er</sup> Chef d'orchestre : M. GUSTAVE LELONG.  
2<sup>e</sup> Chef d'orchestre : M. JULES CLOSON.

PRIX DES PLACES (AU BUREAU) : Loges (la place), 8 fr. ; Stalles de gradins, 8 fr. ; Stalles de parquet, 5 fr. ; Stalles de pour-tours, 3 fr. ; Premières, 4 fr. 50 ; Secondes, 50 centimes.

ABONNEMENTS POUR LES 20 CONCERTS : Stalles de gradins, 400 fr. ; Loges (la place), 70 fr. ; Stalles de parquet, 70 fr. ; Stalles de pour-tours, 35 fr. ; Premières, 25 fr.

On s'abonne dès aujourd'hui, pour les 20 Concerts de la saison, au bureau de location du Grand-Théâtre.

Concert tous les dimanches, à 4 heures 1/2, à partir du dimanche 12 octobre 1884.

LE MEURTRE DU LION-D'ANGERS.

On écrit au *Patriote* :

« Lorsque Garreau, fermier de la Troche-raie, du Lion-d'Angers, a tiré sur Guiblais, l'amant de sa femme, celle-ci n'était pas en conversation criminelle avec Guiblais. Ils étaient assez éloignés l'un de l'autre. »

« Le premier coup de fusil a été tiré à douze pas dans le dos. Alors Guiblais a pris la fuite et a passé une haie. »

« Le fermier sauta la haie, se trouva face à face avec l'amant, et là, à bout portant, lui tira son second coup de fusil dans le ventre. »

« Le malheureux tomba, mais le mari s'acharna sur lui à coups de crosse et le laissa pour mort. »

« Garreau revint à la ferme avec sa femme, et ce fut lui qui alla chercher son voisin, le fermier de Retiers, et lui dit :

« Tu vas atteler mon cheval et ma voiture pour aller chercher les gendarmes du Lion, parce que je viens de tuer Guiblais. »

« A leur arrivée, d'ailleurs, Garreau avoua son crime, déclarant qu'il avait pris son fusil avec l'intention bien arrêtée de tuer Guiblais, s'il le rencontrait, et qu'il regrettait de ne pas l'avoir tué sur le coup. »

« Guiblais était frappé à mort. »

« Il succomba à la ferme de la Troche-raie, au bout de vingt-deux heures d'atroces souffrances. »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 22 septembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 13 50 à 14 50	8 50 à 9 »	»
Saumur, 14 55 15 »	8 50 »	»
Baugé, 16 » »	9 50 »	»
Segré, 15 » »	10 » »	»
Beaupréau, 15 » »	9 50 »	»
Montfaucon, 15 » »	8 50 »	»
Montrevault, 15 » »	8 50 »	»
Chemillé, 15 50 »	7 50 8 »	»
Champtoceaux, 15 » »	9 » »	»
St-Flor-le-Vieil, 15 » »	9 » »	»
Vihiers, 15 » 15 50	7 50 8 »	»
Brissac, 15 » »	7 50 8 »	»
Chalennes, 15 » »	9 » »	»
Doué, 14 » 15 »	8 » »	»
A Nantes, blés américains, de 19 50 à 20 »	»	»
les 100 kilos.	»	»
Les bons blés français valent de 15 75 à 16 »	»	»
les 80 kilos.	»	»

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année).  
J. BRETON, administrateur.

LUNDI 29 septembre 1884,

Ouverture de la Saison théâtrale  
La TOUR de NESLES

Grand drame historique en 9 actes, par Alexandre Dumas et Gaillardet.

1<sup>er</sup> acte : La Taverne d'Orsini. — 2<sup>e</sup> acte : L'Orgie à la Tour. — 3<sup>e</sup> acte : Le Bohémien. — 4<sup>e</sup> acte : Le Pacte. — 5<sup>e</sup> acte : L'Arrestation. — 6<sup>e</sup> acte : La Prison. — 7<sup>e</sup> acte : Le Premier Ministre. — 8<sup>e</sup> acte : La Taverne de Pierre de Bourges. — 9<sup>e</sup> acte : La Tour de Nesles.

Distribution :

Buridan	MM. Jazon.
Gautier d'Aulnay	Descosse.
Philippe d'Aulnay	Recurt.
Orsini	Mouillon.
Savoisy	Hennesse.
Enguerrand de Marygoy	Allain.
Landry	Lamy.
Simon	Asmire.
Marguerite de Bourgogne	M <sup>mes</sup> Mouillon.
Une dame veillée	Allain.
Richard	MM. Luneau.
Pierrefonds	Descats.
Sire Raoul	Alexandre.
Jehan	Auguste.
Un garde	Delorme.
Un page	Louis.

Seigneurs, gardes, manants, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

TABLEAU de la TROUPE

OPÉRA-COMIQUE, TRADUCTIONS.

MM.  
Grandville, premier ténor.  
Noé Cadeau, deuxième ténor léger, premier au besoin.  
Dechesne, baryton.  
Neveu (de l'Opéra et de l'Opéra-Comique), première basse.  
Bastin, deuxième basse.  
Lamy, ténor comique.  
Labranche, leruette.  
Hennesse, deuxième ténor.  
Démon, troisième ténor.  
Pascaud, troisième basse.  
Lombard, coryphée ténor.  
Prudhomme, coryphée taille.  
Allemand et Boucher, coryphées basses.

M<sup>mes</sup>  
Dorian, première chanteuse légère en tous genres.  
Dupouy, première dugazon (les Galli-Marié).  
Berthe Dalbret, deuxième chanteuse.  
Cantrelle, première duègne.  
Soll, deuxième dugazon.  
Masson, des deuxième dugazons.  
Allain, des duègnes.  
Fauvel, coryphée, premier dessus.  
Dewas, id.  
Forda, coryphée, deuxième dessus.  
Guilmain, id.

DRAME, COMÉDIE, VAUDEVILLE.

MM.  
L. Jazon, grand premier rôle en tous genres.  
Descosse, fort jeune premier rôle.  
Recurt, jeune premier.  
Mouillon, grand troisième rôle.  
Allain, premier rôle marqué, père noble.  
Hertz, jeune troisième rôle, rôle de genre.  
Labranche, grand premier comique.  
Lamy, premier comique en tous genres.  
Leprin, premier comique jeune.  
Hennesse, comédien comique.  
Asmire, des amoureux comiques.  
Leprin fils, des deuxième comiques.  
Guerinot, des rôles de genre.  
Descats, des seconds comiques.  
Luneau, utilité.

M<sup>mes</sup>  
Mouillon, grand premier rôle en tous genres.  
Robin-Genin, fort jeune premier rôle.  
Léontine Rezeau, 1<sup>re</sup> ingénuité, jeune 1<sup>re</sup>.  
Soll, première soubrette.  
Cantrelle, première duègne.  
Berthe Dalbret, 2<sup>e</sup> coquettes, des soubrettes.  
Allain, deuxième duègne.  
Prudhomme, deuxième ingénuité.  
Marcelle, deuxième soubrette.  
Hennesse, des soubrettes.  
Lucile et Alice, utilités.

Comité des Concours poétiques du Midi de la France (anciens concours poétiques de Bordeaux).

APPEL AUX POÈTES

Le trente-troisième Concours poétique ouvert en France le 15 août 1884, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1884. Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 6, rue du Saumur, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

BOURSE DE PARIS.

DU 24 SEPTEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	78 50
Rente 3 0/0 amortissable	80 20
Rente 4 1/2	107 15
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 70
Obligations du Trésor	507 50

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

8 fois sur 10, les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciatique sont guéris en quelques instants par les perles du Dr CLERTAN A LA TÉRÉBENTHINE. (Avaler 3 ou 4 perles à chaque crise.) 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies ; gros, 19, rue Jacob, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, le 18 octobre 1884, à midi et demi, En l'étude dudit M<sup>e</sup> PINAULT, UNE GRANDE MAISON Avec Ecurie, Cour et Jardin, Située à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 49 S'adresser audit M<sup>e</sup> PINAULT.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> Octobre prochain UNE MAISON Avec ECURIE, REMISE et JARDIN 6, Rue de la Maremaillette. S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

VENTE MOBILIERE

Au bourg de Brain-sur-Alloues.

Le dimanche 28 septembre et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, au bourg de Brain, maison Foucault, près l'église, il sera vendu :

Cinq lits garnis de très-bonnes couvertures, matelas, traversins, oreillers, rideaux, couvre-pieds, couvertures, descentes de lit, vieilles armoires, buffets de cuisine et de salle à manger, secrétaire, table de jeux et guéridons, batterie de cuisine, harnais, vaisselle, verres, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN 40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution, Le vendredi 26 septembre 1884, à 1 heure après midi, A Saumur, rue Beaurepaire, au domicile de M<sup>lle</sup> Claire Lechatonnier.

Il sera vendu :

Seaux en porcelaine émaillée, assiettes en porcelaine, store, enseigne de magasin, étagères, petite vitrine vernie, table en bois blanc, tapis de pied en toile cirée ; Grande quantité de beau papier à lettre et de commerce, boîtes d'enveloppes, papier écolier, boîtes de poudre de riz, bœufs, savonnettes, et divers petits flacons ; Bouteilles vides, bois de sarments, de cotrets, de chêne débité, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (687)

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans ; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin. S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

A VENDRE TROIS MAISONS

De construction récente Situées à Angers, boulevard Descarreau. Rapport : 4,200 fr. environ Prix : 63,000 fr. Facilités de paiement. S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage. S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885, LE MAGASIN Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A LOUER

Pour Noël 1884 L'AUBERGE Rue du Portail-Louis, 36, Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar. S'adresser à M<sup>me</sup> YVONNE NANCEUX.



Etudes de M<sup>e</sup> EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, 6, boulevard de la Mairie, et de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Blaison.

## VENTE SUR LICITATION

Aux enchères publiques et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

# DE DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

**Maison et dépendances, Cour, Jardin, Terres labourables et Vignes**

Le tout situé communes de Coutures, de Chemellier, de Blaison, de St-Georges-des-Sept-Voies et de Gennes.

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI 18 OCTOBRE 1884**, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Blaison commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Emmanuel Guesdier, caporal au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, 3<sup>e</sup> bataillon, 1<sup>er</sup> compagnie, en garnison à Saintes (Charente-Inférieure), domicilié à Angers, route des Ponts-de-Cé, 82 ;

« Agissant au nom et comme habile à se dire et porter héritier pour moitié, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Mathurin Guesdier, son père, en son vivant cultivateur, demeurant au Houssaye, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, où il est décédé le 24 janvier 1884, ainsi qu'il résulte d'une déclaration d'acceptation bénéficiaire faite par lui au greffe du Tribunal de première instance d'Angers, le 11 avril 1884, enregistrée ;

Et en vertu, et en exécution d'un jugement de la première chambre du Tribunal de première instance d'Angers, en date du 23 juin 1884, enregistré et signifié, rendu au profit du sus-nommé, demandeur ;

Ayant pour avoué près le Tribunal de première instance d'Angers, M<sup>e</sup> Edgard GRANGÉ, avoué près ce Tribunal, demeurant en ladite ville, boulevard de la Mairie, n<sup>o</sup> 6 ;  
Par défaut contre :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Célestine Trioche, veuve de M. Mathurin Guesdier, cultivatrice, demeurant à Angers, route des Ponts-de-Cé, n<sup>o</sup> 82 ;

2<sup>o</sup> M. Ernest Guesdier, camionneur, demeurant à Angers, boulevard Ayrault, chez M. Saulnier, entrepreneur de déménagements ;

Cohéritiers intéressés,

Défendeurs défaillants, faute d'avoir constitué avoué ;

Il sera procédé, le samedi 18 octobre 1884, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Blaison, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, en 30 lots, des immeubles dont la désignation suit, indivis entre les parties, comme dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux Guesdier-Trioche, que de la succession du mari décédé au Houssaye, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, le 24 janvier 1881.

Désignation des Immeubles à Vendre

Immeubles dépendant de la succession de M. Guesdier

Commune de Coutures.

1<sup>er</sup> Lot. — 23 ares de vigne situés aux Beaux-Lieux, joignant au levant un sentier, au midi encore un sentier, au couchant Besnard et au nord la veuve Gindreau.

2<sup>e</sup> Lot. — 3 ares 30 centiares de terre au même lieu, joignant au levant un sentier, au midi Ouriou et autres, au couchant Leroux, et au nord Jacques Gautier, de la Garde et autres.

3<sup>e</sup> Lot. — 5 ares de terre encore au même lieu, joignant au midi Jacques Gautier, au levant un sentier, au couchant encore Jacques Gautier et au nord Célestin Gautier.

4<sup>e</sup> Lot. — 6 ares de terre, situés aux Fontaines, joignant au levant un

chemin, au midi Henri Pouleau et au nord Jean Lebled.

5<sup>e</sup> Lot. — 13 ares 20 centiares de terre, situés à la Nouatte, joignant au levant et au midi les mineurs Maugour, au couchant Jean Lebled, au nord un sentier.

6<sup>e</sup> Lot. — 8 ares 25 centiares de vigne, situés au bas de Boulaire, proche la Roussinière, joignant au levant Pouleau, au midi Jean Goisard, au couchant le chemin de Coutures à Raindron et au nord Pouleau et autres.

7<sup>e</sup> Lot. — 16 ares 50 centiares de vigne, à Bouche-d'Or, joignant au levant M. Baudin, au midi Vincent Moron, sentier entre, au couchant Auguste Gautier, et au nord un chemin.

8<sup>e</sup> Lot. — 8 ares 35 centiares de friches, au creux du Vau, joignant au levant un sentier, au midi Marchand, au couchant Guéret et au nord M<sup>me</sup> Bigot.

9<sup>e</sup> Lot. — 10 ares de vieille vigne blanche, situés à la Grande-Pierre, joignant au levant un sentier, au midi Marchand, au couchant un contre bas et au nord M<sup>me</sup> Bigot.

10<sup>e</sup> Lot. — 10 caves et caveaux, avec terrain au-devant et au-dessus, le tout d'une superficie de 10 ares, situés au bourg de Coutures, joignant au levant M. Guéret, au midi Babin, au couchant M<sup>me</sup> Bigot et Guéret, et au nord encore Guéret.

11<sup>e</sup> Lot. — 8 ares 25 centiares de terre, situés sur le vivier proche le cimetière, joignant au levant un sentier, au midi et au couchant Célestin Gautier, et au nord Bruneau.

Commune de Chemellier.

12<sup>e</sup> Lot. — 26 ares 40 centiares de terre, situés à Montaigu, joignant au levant Deniau, au midi Gaugé, au couchant divers et au nord Auguste Benoist.

Commune de Blaison.

13<sup>e</sup> Lot. — 13 ares de vigne, situés aux Coulées, joignant au levant un sentier, au midi Désiré Renault, au couchant le chemin de friche de Pain-Perdu à Piéton, et au nord une vigne à M. Fresneau.

14<sup>e</sup> Lot. — 6 ares de vigne, situés au Bon-Coin, proche le bois du Chesneau, joignant au midi Petiteau, au levant un sentier, au couchant un chemin d'exploitation et au nord la mineure Babin.

15<sup>e</sup> Lot. — 13 ares 20 centiares de terre aux Aubiers, joignant au levant Châtelsais, au midi Marquis-Moron, au couchant chemin et au nord Desmars.

16<sup>e</sup> Lot. — 16 ares 50 centiares de terre au Bas-des-Aubiers, joignant au levant un chemin, au midi Guesdier, au couchant un ruisseau et au nord Jean Touche.

17<sup>e</sup> Lot. — 19 ares 80 centiares de terre situés au haut des Aubiers, joignant au midi Célestin Gautier, au couchant un chemin et au nord Madame Nivellean.

18<sup>e</sup> Lot. — 11 ares de vigne situés à la Massonnière, joignant au levant Petiteau et Madame Nivellean, au midi un sentier, au couchant le chemin de Piéton à la Gousnière et au nord Rogeron.

19<sup>e</sup> Lot. — 3 ares 30 centiares de vigne au même lieu, joignant au levant Prouteau, au midi Martin, au couchant et au nord Petiteau.

20<sup>e</sup> Lot. — 19 ares 80 centiares de

terre en blé, sis sous le clos, joignant au levant veuve Gasnereau, au midi un sentier, au couchant Jean Marquis-Goisard et au nord un chemin.

21<sup>e</sup> Lot. — 8 ares 25 centiares de vigne, sous le clos, joignant au levant Guillemet, au midi, au couchant et au nord des sentiers.

22<sup>e</sup> Lot. — 16 ares 50 centiares de terre aux Gousnières, joignant au levant, au midi et au nord Fresneau et au couchant un chemin.

23<sup>e</sup> Lot. — 1 are de friche au même lieu, joignant au levant un chemin, au midi Cogné, au couchant un ruisseau et au nord Fresneau.

24<sup>e</sup> Lot. — 11 ares de terre au même lieu, formant hachereau, joignant au levant veuves Gaudin et Orthion, au midi Baranger, au couchant un chemin et au nord Fresneau.

25<sup>e</sup> Lot. — 13 ares 20 centiares de terre situés à la pièce de l'Etang, joignant au levant Jean Marquis, au midi un chemin, au couchant Delafuio et au nord Rochard.

26<sup>e</sup> Lot. — 19 ares 80 centiares de terre situés au Longs-Rayages, joignant au levant Désiré Renault, au midi un sentier, au couchant Louis Touche et au nord encore un sentier.

27<sup>e</sup> Lot. — Une maison, sise au bas de Raindron, composée d'un vieux logis, grenier au-dessus, d'une chambre de construction récente, une cave dessous, grenier dessous, petite cuisine derrière en bas-côté, puits, deux toits à porcs en ruines, petite écurie en bas-côté au levant de la maison Viger, boulangerie avec grenier dessus, au levant de cette écurie, terre au midi ; le tout d'une contenance d'environ 33 ares, joignant au levant Guillemet et au midi un sentier, au couchant Petiteau et Martin et au nord Viger.

28<sup>e</sup> Lot. — 36 ares environ de vigne formant double haie, situés au lieu de la Bâte, joignant au midi Baranger, au couchant Madame Nivellean et Maurice Bouhier, au nord Baranger et Martin et au levant un sentier.

29<sup>e</sup> Lot. — 1 are de vigne, situé au Vau, joignant au levant Vincent Guillemet, au midi Madame Nivellean, au couchant Châtelsais et au nord encore Vincent Guillemet.

30<sup>e</sup> Lot. — 8 ares 25 centiares de terre au vivier de Sazé, joignant au nord et au couchant des chemins, au midi la mineure Babin et au nord un ruisseau.

### MISES A PRIX :

Les immeubles ci-dessus désignés seront soumis aux enchères en 30 lots, sur les mises à prix suivantes fixées par le jugement sus-énoncé :

Le 1<sup>er</sup> lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400

Le 2<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20

Le 3<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de trente francs, ci... 30

Le 4<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200

Le 5<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de trois cent soixante-quinze francs, ci... 375

Le 6<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cent quatre-vingt-dix fr., ci... 190

Le 7<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de six cents francs, ci... 600

Le 8<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150

Le 9<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cent vingt francs, ci... 120

Le 10<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de mille francs, ci... 1.000

Le 11<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de trois cent quarante francs, ci... 340

Le 12<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de trois cent cinquante fr., ci... 350

Le 13<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de deux cent cinquante fr., ci... 250

Le 14<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de soixante francs, ci... 60

Le 15<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400

Le 16<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500

Le 17<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de six cents francs, ci... 600

Le 18<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300

Le 19<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci... 50

Le 20<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de quatre cent cinquante fr., ci... 450

Le 21<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200

Le 22<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de six cents francs, ci... 600

Le 23<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20

Le 24<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400

Le 25<sup>e</sup> lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150

A reporter... 7.755

Report...	7.755
Le 26 <sup>e</sup> lot sur la mise à prix de sept cents francs, ci...	700
Le 27 <sup>e</sup> lot sur la mise à prix de deux mille cinq cents fr., ci...	2.500
Le 28 <sup>e</sup> lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci...	400
Le 29 <sup>e</sup> lot sur la mise à prix de vingt francs, ci...	20
Le 30 <sup>e</sup> lot sur la mise à prix de deux cent cinquante fr., ci...	250
Total des mises à prix : onze mille six cent vingt-cinq fr., ci...	11.625

Outre les frais et charges.

Aussitôt l'adjudication, dont il est ci-dessus question, terminée, ledit M<sup>e</sup> Renard procédera, au même lieu, à la vente par adjudication des immeubles ci-après désignés, propres à la femme Guesdier, savoir, de :

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

1<sup>o</sup> 10 ares environ de vigne, de forme triangulaire, traversés par un chemin d'exploitation, situés au lieu dit les Marchais-Saules, joignant au levant un bois et les héritiers Thibault de la Roche, au midi M. Baudin, de Saint-Pierre-en-Vaux, au levant Jourdran du Theureil et au nord un bois au même et un terrain à veuve Jourdran, de Saint-Pierre-en-Vaux.

2<sup>o</sup> 6 ares 60 centiares de vigne, en quatre rangs, au lieu des Bournois, joignant au levant un chemin, au midi Malnou, de Saint-Pierre-en-Vaux, au couchant un sentier et au nord vigne à M. Laboureaux.

Commune de Gennes.

1<sup>o</sup> 40 ares de terre, en friche, au lieu dit la Chesnaie-de-Sarré, joignant au levant Florent Brisset, au midi la route de Sarré à Saint-Pierre-en-Vaux, au couchant veuve Moron de Cunault et au nord un terrain en contre-bas.

Commune de Coutures.

1<sup>o</sup> 6 ares de friches, sortant de vignes, situés à la Thuraudière, joignant au midi Rabouly, au couchant et au nord Joseph Trioche.

Commune de Blaison.

1<sup>o</sup> 2 ares 20 centiares de terre, en verger et contre-bas, de forme irrégulière, situés au village de Raindron, joignant au levant la route, au midi M. Rochard et au nord Joseph Trioche.

2<sup>o</sup> 1 are 65 centiares de terre, en jardin, de forme très-irrégulière, situés au même lieu, séparés de la parcelle précédente par la route, joignant au levant Joseph Trioche, au midi veuve Brisset, au couchant la route et au nord veuve Brisset ;

3<sup>o</sup> Une cave ouvrant derrière la maison de la veuve Brisset sur la cour de Joseph Trioche, sans terrain autre que sa sortie.

S'adresser, pour visiter les biens et avoir des renseignements :

1<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Blaison, rédacteur et dépositaire du cahier des charges et commis pour l'adjudication ;

2<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> EDGARD GRANGÉ, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Angers, boulevard de la Mairie, n<sup>o</sup> 6.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, ce 23 septembre 1884.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le 23 septembre 1884. F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> . Reçu 1 fr. 88 c., décime compris. Signé : BLANCHON-LASSERVE.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.